

ENTRAINEMENTS REGIONAUX

Conditions de participation

Seuls les tireurs inscrits sur la liste ou ayant obtenu l'autorisation peuvent participer aux entraînements régionaux. Cette liste, n'est pas exhaustive et pourra donc être modifiée au cours de la saison.

Qui est concerné ?

Les entraînements régionaux s'adressent en priorité aux tireurs :

1. inscrits sur liste ministérielle
2. bénéficiant d'un contrat de ligue élite ou espoir.
3. Ayant participé à un championnat de France individuel ou critérium national minimales
4. Qui ne font pas partie d'une des catégories précédentes mais qui ont un projet fort pour progresser dans le classement national. Ceci implique de participer régulièrement à des épreuves nationales (circuits nationaux) dans sa propre catégorie voire dans la catégorie supérieure. Toutefois les tireurs qui entrent dans cette situation devront préalablement faire la demande par écrit au CTR. Ils ne pourront participer aux entraînements régionaux qu'après accord du CTR et du responsable de l'entraînement.

Suivi régulier des entraînements

Pour éviter des variations d'effectifs trop importantes d'une séance à l'autre, il est demandé aux tireurs qui sont autorisés à participer aux entraînements de les suivre de manière régulière et en cas d'absence d'en informer préalablement le responsable de la séance.

Participation ponctuelle ou irrégulière

Les tireurs autorisés à participer à ces entraînements mais qui ne peuvent pas les suivre de manière régulière ou qui ne pourront y venir que de manière très ponctuelle devront en informer le responsable de l'entraînement.

Choix du site d'entraînement

Quand il existe plusieurs sites d'entraînements régionaux (Epee : Colmar et Strasbourg, Fleuret : Mulhouse et Strasbourg), les tireurs devront en privilégier un pour des raisons d'efficacité et de suivi. Il est toutefois possible de participer aux

entraînements des 2 sites à la condition que cela se fasse de la manière la plus régulière possible.

Les absences ponctuelles devront être signalées directement au responsable de l'entraînement.

Déroulement des entraînements régionaux

Un état de suivi sera établi par le responsable de l'entraînement.

Leçons au plastron:

Pour des raisons évidentes d'efficacité, les leçons seront données en priorité aux tireurs.

1. inscrits sur liste ministérielle
2. bénéficiant d'un contrat de ligue
 - a. élite
 - b. espoir.

La leçon au plastron ne sera pas automatique. Celle-ci dépendra notamment du programme des séances établi par le maître d'armes responsable des entraînements et de l'assiduité et de l'implication des tireurs concernés. Sur l'ensemble de la saison et en tenant compte des conditions précédentes, un tireur devra pouvoir bénéficier de leçons individuelles.

Les autres tireurs ne pourront bénéficier de la leçon qu'en fonction des disponibilités du maître d'armes chargé de l'entraînement.

Coordonnées de la Ligue d'Escrime d'Alsace :

LIGUE D'ESCRIME d'ALSACE

4 rue Jean Mentelin

BP 28

67035 STRASBOURG

CEDEX 2

Tel : 03.88.26.94.04

Fax: 03.88.26.94.06 Port: 06 83 39 77 74

E-mail: ligue@escrime-alsace.net